



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV228 - 21 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015244-0114 - délibération n° 10 - décision portant délégation de signature



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015244-0114

Signé le mardi 01 septembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

délibération n° 10 - décision portant délégation de signature

Délibération n°10
ASSEMBLEE GENERALE du 1^{er} septembre 2015
Décision portant délégation de signature

Conformément aux statuts du GCS CNCR, le Président Administrateur est assisté par un directeur.

Il a été nommé conformément à l'article 12-2 alinéa 6 de la convention constitutive.

Le règlement intérieur du GCS prévoit que le directeur aide le Président Administrateur pour tous les dossiers traités par le GCS, assure la synthèse des travaux effectués et la gestion courante du GCS.

L'Assemblée Générale approuve la décision du Président Administrateur de donner délégation à Madame le Marie Lang, dans le cadre de ces fonctions de Directrice du GCS CNCR, à compter du 7 septembre 2015, à l'effet de signer, seule ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs au fonctionnement du groupement de coopération sanitaire.

Le Président Administrateur donne délégation à Madame le Docteur Devilliers, chargée de mission auprès du Président, pour les affaires courantes du Président,

En cas d'absence de Madame Marie Lang, le Président Administrateur donne délégation à son adjoint, Monsieur Benjamin Guiot, pour la gestion courante du GCS CNCR.

La Directrice du GCS



Dr Elisabeth DEVILLIERS



Madame Marie Lang,

Le Président-Administrateur

Pr Jean SIBILIA

Monsieur Benjamin Guiot,

